

Cover Page for Safety Data Sheet

Thank you for choosing CHEMetrics, Inc. We appreciate your business. In order to best serve your needs for accurate and complete Safety Data, we offer the following information as supplemental to the attached SDS.

SDS No.: R2505

Version No.: 3.4

Product Name: Chlorine CHEMets® & ULR CHEMets® Refills

Part Nos.: R-2505, R-2505V, R-2511

Product Descriptions:

CHEMets Refills: Sealed glass ampoules, 7 mm OD, for visual colorimetric water analysis. Each CHEMet™ ampoule contains approximately 0.25 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

ULR CHEMets Refills: Sealed glass ampoules, 250 mm length, for visual colorimetric water analysis. Each ULR CHEMet™ ampoule contains approximately 1 mL of liquid reagent sealed under vacuum. Refills contain 30 ampoules, test kits contain 1 refill.

Addendum to Section 14 Transport Information:

Shipping container markings and labels for this product, as received, may vary from the contents of section 14 of the SDS for one or both of the following reasons:

- CHEMetrics has packaged this product as Dangerous Goods in Excepted Quantities according to IATA, US DOT, and IMDG regulations.
- CHEMetrics has packaged this product as part of a test kit or reagent set composed of various chemical reagents and elected to ship as UN 3316 Chemical Kit, Hazard Class 9, Packing Group II or III.

In case of reshipment, it is the responsibility of the shipper to determine appropriate labels and markings in accordance with applicable transportation regulations.

Additional Information:

- “Print Date” = Revision Date (expressed as DD/MM/YYYY)
- Test kits and reagents sets may contain additional chemical reagents. See separate SDS(s).

CHEMets®, VACUettes®, Vacu-vials®, and Titrets® are registered trademarks of CHEMetrics Inc.



Chlorine CHEMetrics & ULR CHEMetrics Refills

CHEMetrics, Inc.

Chemwatch: 9-91794
SDS No: R2505
Version Num: 3.4

Code d'alerte du risque: 3

Date de revision: 18/11/2014
Date d'impression: 07/06/2018

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit	Chlorine CHEMetrics & ULR CHEMetrics Refills
Synonymes	Part Nos.: R-2505, R-2505V, R-2511
Nom d'expédition	Sans Objet
Formule chimique	Sans Objet
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro CAS	Sans Objet

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Component of water analysis test kits K-2505, K-2505V, K-2511
--	---

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	CHEMetrics, Inc.
Adresse	4295 Catlett Road, Midland, VA. 22728 United States
Téléphone	1-540-788-9026
Fax	1-540-788-4856
Site Internet	www.chemetrics.com
Courriel	technical@chemetrics.com

Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	ChemTel Inc.
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-255-3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	+01-813-248-0585


SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

Classification de SGH	TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE CUTANÉE Catégorie 5, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, CANCÉROGÉNÉCITÉ Catégorie 1B, Irritation/corrosion cutanée catégorie 3, Dommages aux organes après une unique exposition Catégorie 2
------------------------------	--

Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	
MENTION D'AVERTISSEMENT	DANGER

Déclaration(s) sur les risques

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H313	Peut être nocif par contact avec la peau
H316	Provoque une légère irritation cutanée
H350	Peut provoquer le cancer .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .

Déclarations de Sécurité: Prévention

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P308+P311	Si exposition prouvée ou suspectée: appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / médecin / secouriste premier
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P301+P312	INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / médecin / secouriste / en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
-------------	-------------------

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu / récipient à décharge chimique agréé ou si organique à l'incinération à haute température
-------------	--

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
7732-18-5	>90	EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ
67-56-1	3	MÉTHANOL
7778-77-0	2-4	dihydrogénéorthophosphate-de-potassium
6381-92-6	<1	DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉRAACÉTATE-DE-DISODIUM
7664-93-9	<1	acide-sulfurique
Pas Disponible	<0.1	Proprietary ingredients
50-00-0	0.1-0.2	FORMALDÉHYDE

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ► Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.
-------------------------	---

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ EN CAS D'INGESTION, FAITES APPEL A UNE ASSISTANCE MÉDICALE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. ▶ demandez conseil auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin. ▶ Il est probable qu'un traitement hospitalier d'urgence soit nécessaire. ▶ En attendant, la personne doit être prise en charge par du personnel formé aux premiers secours qui prendra des mesures d'accompagnement selon la situation observée et l'état du patient. ▶ Si l'intervention immédiate d'un médecin est possible, le patient doit lui être confié ainsi qu'un exemplaire de la FDS. Il appartiendra ensuite au spécialiste médical, et à lui seul, de prendre toute autre action. ▶ Si aucune intervention médicale ne peut avoir lieu sur le site de travail ou ses environs, transférez le patient à l'hôpital accompagné d'un exemplaire de la FDS. <p>Lorsque qu'une intervention médicale immédiate ne peut avoir lieu, ou lorsque le patient est à plus de 15 minutes d'un hôpital, ou encore dans les cas prévus expressément:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ PROVOQUEZ des vomissements chez le patient en insérant les doigts vers l'arrière de sa gorge, UNIQUEMENT SI LE PATIENT EST CONSCIENT. Pencher le patient vers l'avant ou le coucher sur le côté gauche (tête en arrière si possible) pour maintenir ouvertes les voies respiratoires et empêcher l'inhalation du produit. <p>REMARQUE: Portez des gants de protection pour provoquer le mécanisme de vomissement.</p>

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée au méthanol:

- ▶ La toxicité résulte d'une accumulation d'acide formique / formaldéhyde.
- ▶ Les signes cliniques sont habituellement limités au CNS, aux yeux et aux voies gastro-intestinales. Une acidose métabolique sévère peut produire une dyspnée et des effets systémiques profonds qui peuvent devenir réfractaires. Tous les patients symptomatiques devraient avoir une mesure de leur pH artériel. Évaluer les voies respiratoires, la respiration et la circulation.
- ▶ Stabiliser des patients obnubilés en donnant de la naloxone, du glucose et de la thiamine.
- ▶ Décontaminer avec de l'Ipecac ou un lavage pour les patients présentés plus de 2 heures après l'ingestion. Le charbon n'absorbe pas bien ; l'utilité d'un purgatif n'est pas établie.
- ▶ Une diurèse forcée n'est pas efficace ; une hémodialyse est recommandée quand les niveaux des pics de méthanol excèdent 50 mg/dL (ceci correspond à des niveaux de bicarbonate sérique inférieurs à 18 mEq/L).
- ▶ L'éthanol, maintenue à des niveaux entre 100 et 150 mg/dL, inhibe la formation de métabolites toxiques et peut être indiqué quand les niveaux es pics de méthanol excèdent 20 mg.dL. Une solution intraveineuse d'éthanol dans du D5W est optimale.
- ▶ L'acide folique peut augmenter l'élimination oxydante de l'acide formique. Le 4-méthylpyrazole peut être un ajout efficace dans le traitement. Le 8-phénytoïne peut être préférable au diazépam pour contrôler une crise.

[Ellenhom Barceloux: Medical Toxicology]

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Déterminant	Index	Durée du test	Commentaires
1. Méthanol dans les urines	15 mg/l	Fin de la période	B, NS
2. Acide formique dans les urines	80 mg/gm créatinine	Avant la période à la fin de la semaine de travail	B, NS

B : Les niveaux de fond apparaissent chez les spécimens collectés à partir de sujets **NON** exposés.

NS : Déterminant non-spécifique ; également observé après une exposition à d'autres produits.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser. <p>Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.</p>
--	---

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Non combustible. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler. Peut émettre des fumées toxiques.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.
-------------------------------	---

Continued...

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Essuyez.
Eclaboussures Majeures	<p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau.
	Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS..

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.
Autres Données	

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique. ▶ Emballage conforme aux règles du fabricant. ▶ Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	Inconnu.

INCOMPATIBILITÉS DU MATÉRIEL D'EMBALLAGE

Pas Disponible

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	MÉTHANOL	Methyl alcohol (methanol) - Skin	260 mg/m3 / 200 ppm	310 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	MÉTHANOL	Methyl alcohol (methanol)	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	MÉTHANOL	Alcool méthylique (méthanol)	262 mg/m3 / 200 ppm	328 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	voie cutanée
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	MÉTHANOL	Methanol	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: headache; eye damage. BEI
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	MÉTHANOL	Methanol	200 ppm	250 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Headache; eye dam; dizziness; nausea; BEI
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	MÉTHANOL	Methanol (Methyl alcohol)	262 mg/m3 / 200 ppm	328 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	MÉTHANOL	Methanol	200 ppm ppm	250 ppm ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	MÉTHANOL	Alcool méthylique / Méthanol	262 mg/m3 / 200 ppm	328 mg/m3 / 250 ppm	Pas Disponible	Pc / Voir Alcool méthylique
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	acide-sulfurique	Sulphuric acid	1 mg/m3 / --- ppm	1 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	acide-sulfurique	Sulphuric acid, (thoracic fraction++))	0.2 mg/m3	0.6 mg/m3	Pas Disponible	T20, strong acid mists only
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	acide-sulfurique	Sulphuric acid (strong acid mist exposure, only)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	acide-sulfurique	Acide sulfurique	1 mg/m3	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	acide-sulfurique	Sulfuric acid	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV Basis: pulmonary function. A2 = as contained in strong inorganic acid mists
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	acide-sulfurique	Sulfuric acid	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Pulm func
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	acide-sulfurique	Sulphuric acid	1 mg/m3	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	acide-sulfurique	Sulfuric acid, Thoracic Revised 2004	0.2 mg/m3 (M) mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	(M) - refers to sulfuric acid contained in strong inorganic acid mists.
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	acide-sulfurique	Acide sulfurique	1 mg/m3	3 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde / Rosin core solder pyrolysis products (as formaldéhyde)	3 mg/m3 / 0.1 mg/m3 / 2 ppm / --- ppm	--- mg/m3 / 0.3 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	0.3 ppm	SEN, T20
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde / Flux de fil d'apport, produits de pyrolyse (en formaldéhyde)	0,1 mg/m3	0,3 mg/m3	2,4 mg/m3 / 2 ppm	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	0.3 ppm	TLV Basis: upper respiratory tract & eye irritation
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	0.3 ppm	TLV® Basis: URT & eye irr
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	0.9 mg/m3 / 0.75 ppm	Pas Disponible	1.3 mg/m3 / 1 ppm	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	0.3 ppm ppm	Pas Disponible	C 1 ppm ppm	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	FORMALDÉHYDE	Formaldéhyde	Pas Disponible	1 ppm	1.5 ppm	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	FORMALDÉHYDE	Aldéhyde formique / Formaldéhyde	Pas Disponible	P3 mg/m3 / P2 ppm	Pas Disponible	Voir Formaldéhyde / C2,EM,RP

LIMITES D'URGENCE


Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
methanol	Methyl alcohol; (Methanol)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
potassium phosphate, monobasic	Potassium phosphate, monobasic	29 mg/m3	320 mg/m3	1900 mg/m3
EDTA disodium salt dihydrate	Ethylenediaminetetraacetic acid, disodium salt	11 mg/m3	120 mg/m3	400 mg/m3
EDTA disodium salt dihydrate	Ethylenediaminetetraacetic acid, disodium salt, dihydrate	30 mg/m3	330 mg/m3	2000 mg/m3
sulfuric acid	Sulfuric acid	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
formaldéhyde	Formaldéhyde	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE- MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ	Pas Disponible	Pas Disponible
MÉTHANOL	25,000 ppm	6,000 ppm
dihydrogénéorthophosphate-de-potassium	Pas Disponible	Pas Disponible
DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE- DE-DISODIUM	Pas Disponible	Pas Disponible
acide-sulfurique	80 mg/m3	15 mg/m3
Proprietary ingredients	Pas Disponible	Pas Disponible
FORMALDÉHYDE	30 ppm	20 ppm

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.
--	--

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Produit(s) recommandé(s)**INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les)/effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills, Ozone CHEMets Refill

Matériel	CPI
NEOPRENE	B
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
PE	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
PVDC/PE/PVDC	C
SARANEX-23	C
SARANEX-23 2-PLY	C
TEFLON	C
VITON	C
VITON/NEOPRENE	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type BEAX-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	BEAX-AUS P2	-	BEAX-PAPR-AUS P2
50 x ES	-	BEAX-AUS P2	-
100 x ES	-	BEAX-2 P2	BEAX-PAPR-2 P2 ^

^ - Intégral

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Colorless		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	1
Odeur	Odourless	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	4	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	0	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	95	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. Le produit n'est pas connu pour produire des irritations respiratoires (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, l'inhalation de fumées, vapeurs ou aérosols, particulièrement lors de périodes prolongées, peut engendrer des désagréments respiratoires et occasionnellement, des détresses.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Un contact de la peau avec le matériau peut être nocif ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le produit n'est pas reconnu comme étant un irritant pour la peau (tel que classifié par les directives CE utilisant des modèles d'animaux). Toutefois, des désagréments temporaires peuvent résulter d'expositions prolongées. La pratique d'une bonne hygiène nécessite que les expositions soient minimales et que des gants adaptés soient utilisés durant les procédures professionnelles. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.
Yeux	Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).
Chronique	Sur la base de données épidémiologiques, il a été conclu qu'une inhalation prolongée du produit, dans un environnement de travail, peut produire un cancer chez les humains. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills	TOXICITÉ	IRRITATION
Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills	TOXICITÉ	IRRITATION

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaires ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémas de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé. Les autres réactions allergiques de la peau, e.g. contact urticant, comprennent des réactions d'anti-corps médiateurs immunisés. La signification du contact allergique n'est pas seulement déterminée par son potentiel de sensibilité : la répartition de la substance et les opportunités d'un contact avec elle sont également importantes.
EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

MÉTHANOL	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.
DIHYDROGÉNOORTHOPHOSPHATE-DE-POTASSIUM	Pas de données relevant d'une toxicité significative dans la recherche de littérature.
ACIDE-SULFURIQUE	Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être dû à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. Occupational exposures to strong inorganic acid mists of sulfuric acid:
DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-DISODIUM, FORMALDÉHYDE	Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaire ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémats de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé. Les autres réactions allergiques de la peau, e.g. contact urticant, comprennent des réactions d'anti-corps médiateurs immunisés. La signification du contact allergique n'est pas seulement déterminée par son potentiel de sensibilité : la répartition de la substance et les opportunités d'un contact avec elle sont également importantes. Une substance faiblement sensible qui est largement répandue peut être un allergène plus important qu'une avec un fort potentiel sensibilisant avec peu d'individus au contact.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	⊘
Lésions oculaires graves / irritation	⊘	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊘	STOT - exposition répétée	⊘
Mutagenéité	⊘	risque d'aspiration	⊘

Légende: ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplissent pas les critères de classification
 ⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

statut CMR

peau	MÉTHANOL	Canada - Alberta Occupational Exposure Limits - Skin Canada - British Columbia Occupational Exposure Limits - Skin Canada - Northwest Territories Occupational Exposure Limits - Skin (French)	1 Skin voie cutanée
	FORMALDÉHYDE	Canada - Alberta Occupational Exposure Limits - Skin Canada - British Columbia Occupational Exposure Limits - Skin Canada - Northwest Territories Occupational Exposure Limits - Skin (French)	1 Skin voie cutanée

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Le formaldéhyde est omniprésent dans l'environnement comme un contaminant de la fumée et comme brouillard photochimique.

Dans l'atmosphère, le formaldéhyde à la fois se photolyse et réagit avec les radicaux libres (principalement les radicaux hydroxy); les demi-vies dans les troposphères éclairées par le soleil sont de 1,25 à 6 heures pour les photolyses, et de 7,13-71,3 heures pour une réaction avec les radicaux hydroxys.

La réaction avec les radicaux nitrate, insignifiante durant la journée, peut être un procédé important d'élimination durant la nuit. En raison de sa solubilité, le formaldéhyde se transférera efficacement à la pluie et à la surface de l'eau; un modèle prédit une déposition sèche et des demi-vies d'élimination humide de 19 et 50 respectivement.

Dans l'eau, le formaldéhyde se biodégradera à des faibles concentrations en quelques jours; une adsorption dans les sédiments et une volatilisation ne sont pas attendues comme étant de voies significatives.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ	BAS	BAS
MÉTHANOL	BAS	BAS
DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-DISODIUM	BAS	BAS
FORMALDÉHYDE	BAS (La demi-vie = 14 journées)	BAS (La demi-vie = 2.97 journées)

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ	BAS (LogKOW = -1.38)
MÉTHANOL	BAS (BCF = 10)
DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-DISODIUM	BAS (LogKOW = -3.8573)
FORMALDÉHYDE	BAS (LogKOW = 0.35)

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ	BAS (KOC = 14.3)
MÉTHANOL	HAUT (KOC = 1)
DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-DISODIUM	BAS (KOC = 1046)
FORMALDÉHYDE	HAUT (KOC = 1)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<p>Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.</p> <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci.</p>
------------------------------------	--

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par terre (TDG): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

source	ingrédient	catégorie de pollution
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	MÉTHANOL	Y
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	acide-sulfurique	Y
IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Noxious Liquid Substances Carried in Bulk	FORMALDÉHYDE	Y

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

EAUX-DISTILLÉES,-DE-CONDUCTIBILITÉ-OU-DE-MÊME-DEGRÉ-DE-PURETÉ(7732-18-5) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
MÉTHANOL(67-56-1) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (Français)", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta", "Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants"
dihydrogénéorthophosphate-de-potassium(7778-77-0) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
DIHYDROGÉNOÉTHYLÈNEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-DISODIUM(6381-92-6) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)"
acide-sulfurique(7664-93-9) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés", "Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes", "Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (Français)", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites

Chlorine CHEMets & ULR CHEMets Refills

	d'exposition professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Association du Transport Aérien International (IATA) sur les Produits Dangereux Interdits la Liste de Passagers et de Fret Avion", "Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta", "Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants"
Proprietary ingredients() Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Sans Objet"
FORMALDÉHYDE(50-00-0) Est disponible dans les textes réglementaires suivants	"Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS", "Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignées", "Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes", "Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (Français)", "Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)", "Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle", "Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination", "Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle", "Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC", "Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail", "Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)", "Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta", "Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants"

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
Pas Disponible	Pas Disponible
Pas Disponible	Pas Disponible

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net/references

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)